

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO INvertéDEX 2021

Date de clôture : le 20 Septembre 2021, à minuit

Date de l'annonce des résultats des 16 photos primées : le 4 octobre 2021

Date de l'annonce des résultats du prix du public : le 18 octobre 2021

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association CARABES (Comité Associatif de Recherche Appliquée dans la Biodiversité des ÉcosystèmeS) organise un concours de photographies numériques pour représenter la biodiversité des invertébrés dans son application mobile participative (et non lucrative), l'INvertéDEX. L'association CARABES est portée par la mention ÉcoSystèmeS du master Biodiversité Écologie Évolution de l'Université de Montpellier. Cette association a pour premier objectif de créer du lien entre le grand public, l'univers de la recherche en écologie et les étudiants à travers des outils pédagogiques. De ce fait, le projet INvertéDEX porte l'ambition de créer une application mobile de relevés naturalistes et d'aide à l'identification d'invertébrés photographiés dans leur milieu*. L'identification s'effectue grâce à des clés adaptées à différents niveaux de résolution taxonomique. Les débutants peuvent d'abord apprendre à identifier les organismes observés à une échelle taxonomique grossière et avec des critères simples, pour se familiariser avec le vocabulaire naturaliste. Des clés plus précises permettent ensuite d'aller jusqu'à l'espèce pour les plus communes et facilement identifiables. Et enfin, des clés pour l'ensemble des espèces métropolitaines pour certains taxons sont déjà disponibles (fourmis, géotrupes).

L'application est en cours d'élaboration et les bénévoles qui travaillent à la construire viennent à manquer d'image de référence pour de nombreux taxons. C'est pourquoi l'association lance le "**Concours photo INvertéDEX 2021**", pour permettre à l'application de voir le jour le plus vite possible grâce à la force de participation du grand public.

Les photos sélectionnées auront pour objectif de représenter les organismes dans leur écosystème naturel (ou sur un support uni) et dont le cadrage et la qualité permettent d'identifier les organismes à un degré taxonomique le plus précis possible. L'objectif de ce concours est ainsi de permettre au projet INvertéDEX de disposer d'un plus grand nombre de photos qui supporteront l'illustration des clés de détermination de l'application et des fiches descriptives des organismes. En conséquence, et outre l'aspect esthétique, la sélection des photos se fera également en fonction de leur intérêt naturaliste (bonne représentation de l'espèce permettant son identification). Des photos présentant également des parties précises, liées à leur identification (formes ou structures particulières, etc.) sont les bienvenues en complément de la photo proposée au concours.

Le concours est divisé en 8 catégories :

- **N°1 : "Sans pattes"** (escargots, limaces, vers, plathelminthes, etc.)
- **N°2 : "Minis"** (photos macro de petits invertébrés : collemboles, pseudo-scorpions, acariens, etc.)
- **N°3 : "Six pattes"**, avec en sous-catégories :
 - **N°3.1** : "Papillons & libellules"

- **N°3.2** : “Autres insectes volants” (abeilles, guêpes, mouches, moustiques, cigales, etc.)
- **N°3.3** : “Coléoptères & scarabées”
- **N°3.4** : “Autres insectes rampants” (sauterelles, grillons, blattes, mantes, phasmes, fourmis, etc.)
- **N°4** : “**Huit pattes**” (araignées, scorpions, opilions, etc.)
- **N°5** : “**Dix et plus**” (mille-pattes, cloportes, lithobies, etc.)

**Notes : Pour plus de détails sur les objectifs de l'application, n'hésitez pas à consulter les Conditions Générales d'Utilisation de l'application disponible sur la page internet du concours.*

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel amateur adhérent, ou non, de l'association (à l'exclusion des organisateurs du concours ainsi que des membres du jury).

La participation des mineurs est autorisée sous la responsabilité d'une autorisation parentale signée et indiquant le Nom - Prénom - Père/Mère/Tuteur légale - adresse domicile - adresse mail ainsi que le numéro de téléphone.

D'un point de vue général, l'auteur d'une photographie veillera à :

- Respecter la charte éthique de manipulation des invertébrés réalisée sur la base du retour d'expérience du macro-photographe Nicky Bay :
 - **Éviter de manipuler l'animal directement avec vos mains** : il est difficile de mesurer la force que l'on implique sur le corps d'un animal aussi petit. Retenir l'animal par une patte ou tenter de l'attraper alors qu'il court peut induire des blessures qui nuiront par la suite à sa survie. Si vous touchez directement l'animal, il s'en trouvera stressé et agité, et donc d'autant plus difficile à photographier.
 - **Éviter de toucher des organismes occupés avec une proie** : dans la nature, la chasse et l'alimentation demande beaucoup d'énergie et de temps pour capturer ne serait-ce qu'une proie. Si vous touchez et stressiez l'animal à ce moment-là, cela peut le conduire à abandonner son festin.
 - **Prendre la photographie de l'animal directement sur place** : évitez le plus possible de déplacer l'animal du lieu où vous l'avez trouvé. Un tel déplacement peut causer la mort de l'individu, surtout pour des organismes dont la mobilité est faible et dépend fortement de leur habitat. Par ailleurs, l'environnement autour de l'organisme est une information importante pour l'étude biologique de l'animal. Prendre l'organisme directement dans son environnement renseigne sur son écologie. Ne créez pas de scène artificielle pour embellir le cliché. Pour prendre l'animal sous d'autres angles et permettre de mieux l'identifier, nous vous proposons d'utiliser ce collecteur*. Libérez l'animal directement après.

- **Ne contraignez pas l'animal à prendre des poses particulières :**
 - Ne pas pratiquer de congélation vivante ou réfrigérer les sujets afin qu'ils soient temporairement paralysés - cela peut facilement causer des lésions tissulaires et la mort sous des mains inexpérimentées ;
 - Ne pas pratiquer de lacération, engluement ou démembrement pour obtenir une pose ;
 - Ne pas placer artificiellement deux sujets ou plus ensemble ;
 - Ne pas forcer les sujets à des poses non naturelles, et ne pas utiliser de cordes ou de fils pour contrôler les sujets comme des marionnettes ;
 - Ne pas coller ou serrer les sujets en place pour les empêcher de bouger ;
 - Ne pas secouer les sujets dans un récipient pour les étourdir ;
 - Apprendre à reconnaître quand l'animal est trop stressé et cesser alors de le traquer pour éviter les blessures inutiles, voire la mort de l'animal.

- **Ne retournez pas tout sur votre passage :** un tas de cailloux ou un buisson feuillu sont autant de cachettes et d'habitats pour les organismes que vous cherchez à identifier. Abstenez-vous de couper la végétation pour accéder à un animal, cela expose subitement des animaux à leurs prédateurs et peut mener à la perte de nids. Lorsque vous soulevez une pierre pour identifier les organismes cachés dessous, veillez à la replacer exactement dans la même position pour conserver l'habitat.

- Respecter les réglementations en vigueur en matière de protection des espèces ou des milieux photographiés, dans le pays ou l'endroit où a été réalisée la photographie.

- Présenter une photographie conforme à la prise de vue, sans ajout ni retrait d'éléments, sans montage, sans modification de flou, sans retouche visant à dénaturer l'original.

Il est précisé que les photographies ne devront pas représenter ou comporter des personnes identifiables. Dans le cas contraire, les photographies pourraient ne pas être soumises au jury et exclues du concours.

ARTICLE 3 : PROCÉDURE DE PARTICIPATION ET ENVOI DES PHOTOS

ENVOIE

Les photographies sont à envoyer par mail à **projet.invertedex@gmail.com** jusqu'au **20 septembre 2021 à minuit, accompagné du formulaire** de participation **rempli** et **signé** par le participant.

Tout e-mail ne comprenant pas ce formulaire ne sera pas pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

A réception de votre courriel, nous vous enverrons un accusé de réception confirmant votre participation au concours.

Les participants sont invités à utiliser le site "WeTransfer" (<https://wetransfer.com/>) si cela est nécessaire.

FORMAT

Les images envoyées devront être au **format jpeg** et redimensionnées à 2000 pixels pour le plus grand côté, sans marges ni inscriptions.

NOMMER SA PHOTO

Chaque photo devra être nommée ainsi :

- nom latin de l'invertébré (au rang taxonomique le plus précis possible : si le nom d'espèce n'est pas connu, indiquez le nom de la famille, de l'ordre ou de la classe) ;
- suivi du nom et du prénom de l'auteur ;
- suivis d'une numérotation, (1) à (4), si le participant propose plusieurs prises de vue.

exemple : glomeris-marginata_claude_grandmarchand_(3).jpeg

AUTRES INFORMATIONS

Le nom de l'auteur, le titre et le lieu d'observation sont à renseigner dans le formulaire disponible sur la page internet du concours à joindre à l'envoi des photos. Pour les photos primées, qui feront l'objet d'une exposition, une légende sera demandée.

CONTRIBUTION

Il n'y a aucune limite de contribution, mais chaque participant ne peut proposer que jusqu'à 4 photos par espèce si il propose différente prise de vue de l'anatomie de l'organisme.

ARTICLE 4 : JURY

Les clichés seront soumis à deux types sélection :

- L'une réalisée par un jury, composé des membres du comité de pilotage d'INvertéDEX et des membres du Bureau de l'association CARABES, qui se réunira pour délibérer et sélectionner les photographies qui pourront apparaître dans l'application mobile, ainsi que les primés des huit catégories ;
- Une autre, dans un second temps, réalisée par le public à travers un post sur les réseaux sociaux de l'association CARABES (Facebook et Instagram) parmi les 16 photos retenues (les deux meilleures de chaque catégorie). La sélection par le public se fera par le plus grand nombre de « Like » obtenus, cumulés sur les deux réseaux.

ARTICLE 5 : PRIX

Différents types de prix seront mis en jeu lors du présent concours :

- Chaque catégorie (**voir Article 1**) comprend deux prix, pour les deux meilleures photos retenues :
 - **1^{er} prix** : un guide naturaliste adapté à la catégorie (d'une valeur maximale de 45 euros).
 - **2^{ème} prix** : un lot de 3 mini-guides naturalistes *La Salamandre*, adapté à la catégorie, ou un numéro de la *Revue Salamandre* de la même valeur (le tout d'une valeur maximale de 7 euros).
- Les seize photos retenues et primées seront également mises à l'honneur lors d'une **exposition** à la Bibliothèque Universitaire de l'Université des Sciences de Montpellier. Elles seront également

soumises à la seconde partie du concours (sur les réseaux sociaux de l'association CARABES) et la photo recevant le **prix du public** accordera à son auteur un second lot (1 an d'abonnement à la *Revue Salamandre*).

- **Un lot bonus** : 2 places à Micropolis, la cité des insectes, seront accordées à la personne ayant soumis le plus grand nombre de photos retenues par le jury, pour la remercier de sa contribution au projet INvertéDEX.

Les prix ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'association organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 : SÉLECTION, PRIX ET REMISE DES PRIX

Les critères de sélection du jury seront :

- Respect des **CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION (Article 2)** imposées ;
- Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, mais privilégiera la pertinence du cadrage, de l'aspect naturaliste et des taxons photographiés.

Toutes personnes primées ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'envoi de la délibération du jury seront considérées comme ayant renoncé à celui-ci et le lot sera attribué à une nouvelle personne.

Le jury se réserve le droit de déclasser une image éventuellement sélectionnée ou primée s'il considère, après justification, que l'esprit et l'éthique du concours n'ont pas été respectés. Les photographes sélectionnés seront avertis.

ARTICLE 7 : RESTITUTION DES PRIX

Les prix pourront être distribués au siège social de l'association CARABES, sur le campus de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier ou seront envoyés par la Poste, en fonction des circonstances. Les adresses de livraisons seront demandées dans le cas échéant.

ARTICLE 8 : DROITS ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Tous les participants acceptent de concéder à CARABES leurs photographies en licence Creative Commons Paternité-ShareAlike-2.0, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot. En vertu de cette licence Creative Commons, toute personne sera libre de reproduire, modifier, distribuer et communiquer ces données, comme décrit ci-dessus, pour le public et dans les conditions suivantes :

- Mentionner le nom de l'auteur original de l'œuvre, et celle d'INvertéDEX qui l'édite,

S'il y a un changement, une transformation ou une adaptation, l'utilisateur ne pourra donner le droit de distribuer la création qui en résulte, que sous un contrat identique à celui-ci.

En participant au concours, l'auteur d'une photographie autorise CARABES à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de la réalisation d'une exposition, de la publication dans un portfolio et dans le cadre de la promotion du concours sur le web, dans la presse locale, nationale et internationale, et dans un diaporama.

ARTICLE 9 : DIVERS

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'association se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'association CARABES décline toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident qui surviendrait à un participant, ou s'il en était à l'origine, durant la réalisation de ce concours.